

**Le mardi 30 juillet 2024 à La Salle de Conseil Municipal, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de GUY CROZET.**

**Secrétaire de la séance : Michel CHABRE**

**Présents : GUY CROZET, Michel CHABRE, Michel GROSBELLET, Xavier COHAS, Pascale MEILLAND, XAVIER DEJOB**

**Représentés :**

**Absents et excusés : Emmanuel PHILIPPON, JACQUELINE GUILLOT**

*(N° 26\_001JUI\_2024)*

*Modification des tarifs de la salle des fêtes, au niveau des charges*

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil, que suite aux conseils donnés par le SIEL, vu les fortes augmentations du tarif de l'électricité, qu'il serait bon de revoir le tarif de récupération des charges " électricité" leur de la location de la SDF inchangé depuis 2018.

Il redonne les tarifs de location de la salle

<b>Tarif de location de la salle des fêtes</b>			<b>Partie carrelée seule limitée à 30 personnes maxi</b>	
<b>Résidents</b>	<b>Coût</b>	<b>Arrhes</b>	<b>Résidents</b>	<b>Coût</b>
1 jour	80 €	40 €	1 jour	30 €
2 jours	120 €	60 €		
<b>Extérieurs</b>			<b>Extérieurs</b>	
1 jour	130 €	65 €	1 jour	50 €
2 jours	200 €	100 €		
<b>Gratuité 2 fois l'an pour les associations de St Marcel d 'Urfé</b>				

- Location uniquement pour réunion
- 50 €
- Gratuite pour les associations ayant leur siège social à St Marcel d'Urfé

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal reconduit les différents tarifs ci-dessus, et détermine cette condition

- Chauffage/électricité : 0.25€/ kWh consommés ...au lieu de 1€ les 10 kwh comme le prévoyait la délibération de 2018

Ce nouveau tarif est applicable aux locations accordées à partir du 01/10//2024

Cette délibération annulera toutes les précédentes ; les modalités sont inscrites dans le règlement.

Le Président de séance	Le Secrétaire de Séance

(N° 27\_002JUI\_2024)

*Grand logement au-dessus de la mairie : achat de meubles et révision du tarif de location.*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier reçu de ses locataires du grand logement de la Mairie : Mme LAMOTTE Cindy et M COLOMBAT Marys-Alexis. Ce courrier relate qu'ils proposent, en quittant le logement, de laisser leur mobilier de cuisine qu'ils ont acquis et installés en octobre 2021. (meubles ( crédence, évier avec son meuble, plan de travail, rangement, îlot avec rangement et 2 chaises + électroménagers : plaque de cuisson, four et lave-vaisselle ), le tout pour une somme de 1800.00€.

Mrs CROZET et CHABRE sont allés constater le bon état de ce mobilier et rapportent que cela représenterait un atout pour ce logement. Ainsi, ils proposent également, si l'achat de ces meubles est acté, que le loyer de ce logement soit revu à la hausse lors de la prochaine location, en rappelant que des frais de maintenance électrique, de plomberie, de chauffage ont été également effectués dernièrement.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

\* de donner tout pouvoir à M Le Maire d'acheter à Mme LAMOTTE Cindy et M. COLOMBAT Marys-Alexis l'ensemble de meubles, décrit ci-dessus pour la somme de 1800.00€. Il les remercie pour le don d'un meuble sous lavabo et d'abats jour

\* de prévoir un loyer à 400.00€ à compter du prochain bail, étant donné toute la mise en valeur faite à ce logement.

Le Président de séance	Le Secrétaire de Séance

(N° 28\_003JUI\_2024)

*Relais d'Urfé : achat d'une étuve aux gérants*

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une proposition faite par M et Mme MONTROBERT, gérants du Relais d'Urfé. Ils ont l'opportunité de se séparer d'une étuve et proposent de la vendre 400€

Mrs GROSBELLET et CHABRE, adjoints au Maire, sont allés constater le bon état de ce matériel et rapportent que cela représenterait un atout pour la salle des fêtes.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

\* de donner tous pouvoirs à M Le Maire d'acheter à M et Mme MONTROBERT, gérants du Relais d'Urfé le matériel décrit ci-dessus pour la somme de 400.00€.

Le Président de séance	Le Secrétaire de Séance

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus**

DATE	NUMERO	OBJET
30/07/2024	26_001JUI_2024	Modification des tarifs de la salle des fêtes, au niveau des charges
30/07/2024	27_002JUI_2024	Grand logement au-dessus de la mairie : achat de meubles et révision du tarif de location.
30/07/2024	28_003JUI_2024	Relais d'Urfé : achat d'une étuve aux gérants

GUY CROZET  
Président de séance

Michel CHABRE  
Secrétaire de séance